



La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale

Edith Archambault, Philippe Kaminski

► To cite this version:

Edith Archambault, Philippe Kaminski. La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale : un bilan à partir de l'expérience française.. *Annals of Public and Co-operative Economics*, Wiley, 2009, 80 (2), pp.225-246. <10.1111/j.1467-8292.2009.00385.x>. <halshs-00361269>

HAL Id: halshs-00361269

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00361269>

Submitted on 13 Feb 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale :
un bilan à partir de l'expérience française.**

Edith Archambault¹ et Philippe Kaminski².

1 Professeur émérite à l'Université Paris1 Panthéon-Sorbonne, Centre d'économie de la Sorbonne, Vice-présidente de l'ADDES
2 Statisticien, Président de l'ADDES

Introduction

Lors de la conférence de Victoria, nous nous sommes efforcés de défricher de nouvelles pistes. L'ambition affichée était d'améliorer notre capacité à conceptualiser les différentes fonctions des entreprises de l'Économie sociale et à les rendre directement lisibles dans des modèles ad hoc de comptes macroéconomiques adaptés. Mais ces tentatives pour dessiner les recherches de l'avenir ne doivent pas laisser penser que la première étape, celle d'un chiffrage global de l'Économie sociale articulé avec les comptes nationaux, est une affaire entendue, désormais derrière nous.

Ayant eu le privilège de vivre depuis les origines, c'est à dire le tout début des années 80, l'aventure du combat pour l'établissement de comptes satellites de l'Économie sociale, il nous est particulièrement agréable aujourd'hui d'en faire un bilan pour les lecteurs des Annales du CIRIEC, en nous focalisant sur le cas français. Bilan maigre, bilan riche, tout est affaire de point de vue ; si nous avons vu naître l'idée en France, elle nous a depuis échappé, et d'autres pays, d'autres sources d'impulsion sont venus occuper les premières places stratégiques pour le progrès de la connaissance. Néanmoins, nous sommes toujours là... avec le bon espoir de continuer à participer activement à cette "longue marche".

Les dix premières années, purement "franco-françaises", se sont soldées par des blocages que diverses tentatives de transfert au niveau européen n'ont pas permis de lever. Les années 90 ont été celles des progrès impulsés par Lester Salamon et son équipe, qui ont abouti en 2003 à la reconnaissance par l'ONU de la méthode de calcul du compte des Institutions sans But Lucratif (ISBL). Nous sommes dans une troisième phase, celle où il faut transformer l'essai, passer aux applications, réaliser les approfondissements nécessaires, et étendre la démarche aux coopératives et aux mutuelles. La conférence de Victoria s'est inscrite dans ce cadre. La route est encore longue, comme le montre le trop bref résumé ci-dessous.

Après une présentation sommaire de l'histoire de l'économie sociale en France, nous retracerons l'histoire du projet de compte satellite de l'économie sociale. Dans un second temps, nous nous focaliserons sur le compte satellite des ISBL dont nous présenterons la méthodologie adaptée à la France et les résultats, avant de conclure sur le chemin restant à parcourir.

I - Brève histoire de l'économie sociale en France

A. Une naissance tardive et difficile

En France, comme dans la plupart des pays européens, un réseau d'organisations préfigurant l'économie sociale s'est constitué dès le Moyen-Age : organisations charitables et éducatives à l'initiative des paroisses et des ordres monastiques (Geremek, 1987 ; Foucault, 1978), mouvements des citoyens des villes libres, corporations, guildes, jurandes, confréries à l'initiative des professions. Mais ce réseau diversifié sera démantelé par la Révolution qui va créer une rupture dans l'histoire de la France, sans équivalent en Europe, et construire les traditions jacobine et laïque qui marquent profondément l'État et la société en France. Selon la pensée jacobine, l'État a le monopole du bien public, car tous les corps intermédiaires entre l'individu et l'État créent une fracture dans l'unité de la Nation. Les corporations, considérées comme des entraves au commerce et à la libre entreprise sont interdites en 1791, ainsi que les confréries, leurs annexes sociales ; les hôpitaux et autres fondations religieuses sont

nationalisés ou leurs biens sont vendus à la bourgeoisie. Face à ce démantèlement, l'État affirme la responsabilité sociale du gouvernement mais n'a pas les moyens d'instaurer un système public de protection sociale.

Ces grands bouleversements ne pouvaient faire totalement table rase de toute une tradition associative. Malgré l'interdiction des coalitions, la classe ouvrière s'organise peu à peu, en France comme dans tous les pays européens qui connaissent la révolution industrielle et son corollaire, la paupérisation urbaine. Tout au long du dix-neuvième siècle, des phases de tolérance alternent avec des phases de répression. Sous l'influence du mouvement ouvrier émergent, des expériences pionnières britanniques et de plusieurs courants de pensée prônant l'associationnisme, les sociétés de secours mutuels et les associations coopératives, ouvrières et paysannes, naissent et se développent jusqu'à trouver leur consécration juridique à la fin du siècle. Plusieurs lois vont en effet permettre la reconnaissance définitive des organisations de l'économie sociale, notamment la charte de la mutualité en 1898, puis la loi de 1901 sur les associations, toujours en vigueur.

Lors de l'Exposition universelle de 1900, la France compte plus de 45 000 associations, selon une typologie large qui inclut coopératives, mutuelles et syndicats (Tableau 1).

Tableau 1 : Nombre d'associations en 1900, selon l'estimation de l'Office du Travail et la classification de Charles Gide

Associations professionnelles (y compris syndicats)	7 246
Associations de secours mutuel ou de prévoyance	11 232
Associations coopératives	1 918
Associations scolaires	2 468
Associations charitables	990
Associations d'étude, de patronage, d'apprentissage, sociétés savantes	2 203
Associations des sports et des jeux	7 480
Associations musicales, orphéons	6 453
Cercles	3 677
Associations diverses (de militaires, de compatriotes et non définies)	1 481
TOTAL	45 148

Source : Gide, 1905, p. 262

B. Le 20ème siècle voit s'épanouir une économie sociale qui explore de nouveaux champs

Au moment où se construit progressivement l'État-providence, l'économie sociale se diversifie et investit petit à petit de nouveaux domaines :

La **coopération** agricole participe à la modernisation de l'agriculture après la seconde guerre mondiale puis au développement des industries alimentaires tandis que la plupart des professions indépendantes s'organisent sous forme coopérative. Simultanément, les coopératives bancaires, qui entre les deux-guerres étaient des instruments des politiques publiques, deviennent complètement indépendantes et prennent une part du marché bancaire croissante, environ la moitié des dépôts et des prêts bancaires aujourd'hui (Gueslin, 1989).

Les **mutuelles** de santé et de prévoyance ont un rôle culminant entre 1880 et 1945 ; elles ont été pionnières dans le domaine de la protection sociale et jouent encore un rôle prépondérant

dans le système d'assurance sociale entre les deux guerres. Cependant, elles sont amenées à redéfinir leur rôle quand un système de sécurité sociale universel est instauré en 1945. Les mutuelles d'assurance se développent plus tardivement, dans les années 1960, surtout dans l'assurance automobile et habitation où elles couvrent un Français sur deux (Gibaud, 1999)

Les **associations** de défense des droits des personnes handicapées, nées entre les deux guerres, deviennent après 1945 gestionnaires de la quasi-totalité des établissements et services pour personnes handicapées. Le tourisme social, les mouvements d'éducation populaire et les Maisons des jeunes et de la culture se développent à la même époque, assurant la diffusion du sport, des loisirs et de la culture dans les classes moyennes et populaires. Plus tard, écologie, féminisme, défense des droits de l'homme, Tiers-mondisme et antiracisme caractérisent la vague des associations créées autour de 1968 et depuis.

Depuis les années 1980, marquées par la montée du chômage, se multiplient les associations de lutte contre l'exclusion et pour l'insertion par l'activité économique, mais aussi les associations professionnelles « sans frontières », tournées vers l'urgence internationale et le développement. Les années 2000 verront naître des associations porte-parole des plus démunis et des associations altermondialistes. Le vieillissement de la population suscite aussi la multiplication des services à domicile sous des labels qui conjuguent souvent coopératives, mutuelles et associations.

L'explosion associative des quarante dernières années a été largement accompagnée par les pouvoirs publics. A partir des années 1980, l'État et les collectivités territoriales encouragent systématiquement l'économie sociale en facilitant les regroupements, en accordant des avantages fiscaux aux associations non marchandes et à leurs donateurs, en accroissant subventions et commande publique ou en réservant au secteur non marchand les emplois aidés (Archambault, 1996).

Ainsi, en dépit d'une tradition associative beaucoup plus récente et moins enracinée que dans les pays anglo-saxons ou qu'en Allemagne, le secteur associatif occupe aujourd'hui en France une place comparable à celle qu'il tient dans la plupart des autres pays européens, grâce à sa spectaculaire vitalité des quarante dernières années. Quant aux coopératives et aux mutuelles, elles ont une part relative plus importante en France que dans la plupart des autres pays européens (Chaves, 2007). L'économie sociale cependant reste pratiquement invisible dans les comptes nationaux, alors que Charles Gide avait eu dès l'origine la préoccupation de la mesurer.

II - La longue marche vers un compte satellite de l'économie sociale

A - l'économie sociale est invisible dans les comptes nationaux

En France comme dans la plupart des pays du monde, les statistiques concernant les organisations de l'économie sociale sont pauvres ou inexistantes. Actuellement, les comptes nationaux sont incapables de donner une information cohérente, régulière et comparable sur ce type d'organisations, pour deux raisons. D'une part, la couverture du champ de l'économie sociale reste imparfaite ; d'autre part, les directives du système international de comptabilité nationale SCN 93 et de son application aux pays européens SEC 95 conduisent à éclater l'économie sociale entre tous les secteurs institutionnels selon le schéma (simplifié !) ci-dessous :

- les coopératives et les associations dont les ressources sont à plus de 50% issues de ventes au prix du marché (associations marchandes) sont classées en Sociétés non financières ou Sociétés financières, selon leur objet
- les mutuelles d'assurance sont classées en Sociétés financières, à la rubrique « sociétés d'assurance et fonds de pension »
- les mutuelles de protection sociale sont classées en Administrations publiques dans la catégorie « organismes de Sécurité sociale »
- les associations financées à plus de 50% par des subventions ou d'autres ressources publiques sont classées en Administrations publiques, dans les catégories organismes divers d'administration centrale (ODAC) ou locale (ODAL)
- les associations et fondations sans salariés ne sont pas distinguées du compte des Ménages
- les autres associations et fondations, c'est à dire celles qui sont employeurs, non marchandes et financées majoritairement par des cotisations, des dons ou des revenus de leur dotation, apparaissent dans un secteur institutionnel distinct appelé "Institutions sans but lucratif au service des ménages" (ISBLSM). Ce secteur résiduel est composé des cultes, des partis politiques, des syndicats, des associations sportives et culturelles, des associations et fondations caritatives.

On constate donc un éclatement total dans les comptes nationaux de la réalité de l'économie sociale, dispersée en cinq secteurs institutionnels :

Tableau 2 : L'économie sociale dans la comptabilité nationale

Organisations de l'économie sociale	Secteur institutionnel
Coopératives non financières	SNF
Associations et fondations marchandes	SNF
Coopératives financières	SF
Mutuelles d'assurances	SF
Mutuelles de protection sociale	Adm. Publiques
Associations à financement public prédominant	Adm. Publiques
Associations et fondations sans salariés	Ménages
Autres associations et fondations	ISBLSM

La plupart des pays ne remplissent pas le compte des ISBLSM, dont les opérations sont soit retracées dans le compte des Ménages, soit purement et simplement négligées. La France est un des rares pays qui le remplisse, mais son contenu a varié avec les changements de base : dans la base 2000, aux cultes, partis politiques, syndicats, associations sportives et culturelles, associations et fondations caritatives ont été ajoutés les établissements médicaux sociaux à financement public prédominant mais dont le président du conseil d'administration n'est pas fonctionnaire (et donc supposés non contrôlés³, bien que financés par les pouvoirs publics).

3 La notion de contrôle, fort difficile à définir, devrait être précisée par la révision en cours du SCN 93.

En l'absence de statistique publique, dans certains pays dont la France, des fédérations de l'Économie sociale élaborent leurs propres statistiques. C'est un effort louable et utile, mais évidemment ces statistiques sont incomplètes et ne couvrent pas tout le champ de l'économie sociale ; elles délimitent mal leur périmètre et ont tendance à gonfler des chiffres censés être représentatifs de leur influence. Enfin, elles sont à périodicité variable et elles ne sont ni additives, ni comparables internationalement.

B - Une étape essentielle dans cette longue marche : le compte des ISBL

Depuis ses origines en 1982, l'ADDES (Association de Développement de la Documentation sur l'Économie Sociale) préconise la construction d'un compte satellite de l'économie sociale pour améliorer la connaissance de cet ensemble d'organisations, estimer la part qu'elles représentent dans l'activité économique et l'emploi, et suivre d'année en année l'évolution de leur poids économique et de leur impact social. L'avantage du compte satellite par rapport à tout autre forme de recueil de données chiffrées, avantage qui garantit son caractère objectif et scientifique, c'est de pouvoir être articulé au cadre central de la comptabilité nationale, tout en utilisant des regroupements différents, des classifications plus fines et en y ajoutant des tableaux ou des indicateurs non monétaires pertinents.

Le tout premier colloque de l'ADDES avait délimité le champ de l'économie sociale en distinguant son noyau dur, les coopératives, les mutuelles et les associations gestionnaires et son "halo", les organisations paritaires, les comités d'entreprise, les fondations, les filiales... (Vienney-Weber, 1983). Une première estimation rudimentaire de cet ensemble a été faite au cours du même colloque (Kaminski 1983). Trois ans plus tard, en 1986, l'INSEE et la Délégation interministérielle à l'économie sociale ont souhaité la réalisation de ce compte satellite. Un comité de pilotage du compte satellite de l'économie sociale a été constitué ; il s'est réuni à deux reprises, sous la présidence d'André Vanoli, expert internationalement reconnu de la comptabilité nationale, puis il a été "oublié". Dès lors, la réalisation de ce compte satellite n'a pu être poursuivie, faute de moyens et surtout faute de volonté politique.

A partir de 1990, le programme Johns Hopkins de comparaison internationale du secteur sans but lucratif⁴ a eu pour objectif, entre autres, de remédier à l'inexistence statistique de ce secteur dans la comptabilité nationale, afin d'en accroître la visibilité et la légitimité, et de le situer dans son contexte historique, juridique, économique et politique. Edith Archambault a été dès l'origine responsable pour la France de ce programme qui a construit collectivement une méthodologie robuste de mesure du secteur sans but lucratif. Un travail collectif a ainsi permis d'obtenir une définition opérationnelle du secteur sans but lucratif, une nomenclature internationale d'activités (ICNPO) et des questionnaires-types d'enquêtes auprès des ménages ou des organisations pour compléter les données manquantes, notamment sur les dons et le bénévolat. A partir de 1999, cette méthodologie a été reprise et rendue conforme au SCN93 : un manuel a été rédigé dans le cadre d'un contrat entre le centre d'études de la société civile de l'Université Johns Hopkins et la division statistique des Nations Unies. Un groupe de

Cette précision adoptera la méthode du faisceau d'indices (<http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc08/2008-5-NationalAccounts-F.pdf>)

4 Treize pays ont participé à la première phase de ce programme qui s'est déroulée de 1990 à 1995 (Salamon et Anheier 1996, Archambault 1996) ; une quarantaine de pays ont participé à la seconde phase de 1996 à 2003 (Salamon and alii, 2001 et 2004). Une troisième phase devrait comparer les 32 pays qui se sont engagés à remplir un compte satellite selon le Manuel des Nations Unies ; comme cette comparaison engage des instituts statistiques et non des équipes de chercheurs, sa mise en place est plus lente.

pilotage s'est réuni en 1999, 2000 et 2001 au siège des Nations Unies à New York et une version préliminaire du manuel a été testée par les instituts statistiques de 11 pays de niveau de développement différent.

L'adoption par l'ONU en 2003 du **Manuel** visant à établir un compte satellite **des Institutions sans but lucratif dans le Système de Comptabilité Nationale**, puis sa diffusion pour mise en œuvre auprès des instituts nationaux de statistique de tous les pays a été l'occasion en France d'un nouveau départ après un long détour international. L'INSEE a en effet pris la décision de mettre en œuvre le compte satellite des institutions sans but lucratif en 2004 et chargé Philippe Kaminski d'en préciser la méthodologie pour la France, tout en bénéficiant de l'expérience pionnière de la Belgique⁵.

Au terme d'une mission de 18 mois, Philippe Kaminski a chiffré le premier compte satellite des ISBL pour la France. C'est ce compte satellite, prototype encore expérimental, qui va maintenant être présenté dans les grandes lignes de sa méthodologie et de ses résultats.

III - Méthodologie et résultats du compte des ISBL pour la France

A-Les principales options méthodologiques

Il n'a été retenu dans le **champ** que les ISBL⁶ ayant une activité économique significative, et nous avons choisi pour définir ce concept un seuil très large (présence d'au moins un salarié en équivalent temps plein sur l'année). Ce choix a pour corollaire que les opérations des très nombreuses associations qui ne fonctionnent que grâce au travail bénévole, et parfois avec l'aide d'un salarié à temps partiel, ne sont pas distinguées du compte des ménages. En première approche, les ISBL rassemblent en France la plus grande partie des associations employeurs, auxquelles on ajoute les fondations, les syndicats de salariés, les comités d'entreprise, les organisations paritaires, les partis politiques, les cultes et les congrégations.

Dans un premier temps, nous avons dressé une liste assez large de catégories juridiques présentant des caractères de non lucrativité et sélectionné les employeurs de ces catégories dans le fichier des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales, remplies par tous les employeurs du secteur privé). Ce périmètre contient un certain nombre d'organisations qui ne remplissent pas tous les cinq critères définissant les ISBL et qui ont donc été éliminées ; en revanche on a peu de chances d'oublier des organisations pertinentes (sauf si elles n'emploient que du travail au noir !). D'autre part, le champ final ne contient ni les dépenses publiques de rémunération du personnel enseignant des établissements privés sous contrat, ni, conformément aux impératifs du Manuel, les coopératives et mutuelles (en particulier les établissements sanitaires et sociaux à forme mutuelle, bien qu'ils ne soient guère différents de

5 La proximité entre la France et la Belgique n'est pas seulement linguistique, elle passe aussi par la reconnaissance du concept d'économie sociale, par des formes juridiques très proches, par la similitude des problèmes économiques et sociaux rencontrés (désindustrialisation, immigration, vieillissement, insertion économique et sociale des jeunes et des chômeurs de longue durée...). (Mertens 2004)

6 Selon le SEC-1995 [3.31], « une institution sans but lucratif (ISBL) est une personne morale (juridique ou sociale) créée pour produire des biens ou des services et à laquelle son statut interdit de procurer un revenu, un profit ou tout autre gain financier à l'unité qui la crée, la contrôle ou la finance ».

Selon le Manuel de l'ONU, une ISBL est : 1) une organisation formelle, 2) privée, 3) autonome dans sa gestion, 4) ne distribuant pas de profit et 5) à adhésion volontaire. Ces cinq critères doivent être simultanément réalisés.

ceux qui ont la forme associative).

Le tableau 3 retrace le bilan des opérations d'élimination.

Tableau 3 : Bilan des opérations d'élimination

Les chiffres sont relatifs à l'année 2002, la masse salariale étant exprimée en millions d'euros.

	Nombre d'unités	Masse salariale brute	Emploi au 31-12
Décompte d'origine	258.790	29.217	1.620.640
- Unités invalidées	273	51	2.170
- Entreprises	4.949	867	30.400
- Ménages	124.275	1.131	92.300
- Administrations publiques	1.102	1.349	60.440
= Champ final	128.191	25.819	1.435.330

- La ligne "Entreprises" comprend essentiellement les organisations patronales et professionnelles.
- La ligne "Ménages" est à 85% composée des syndicats de copropriétaires ; dans le reliquat on retrouve les associations employant moins de l'équivalent d'un salarié à temps plein.
- La ligne "Administrations Publiques" contient les ODAC (organismes divers d'administration centrale) à forme juridique d'ISBL, ainsi que d'autres organismes, repérés individuellement, qui gèrent des régimes obligatoires (caisses de congés payés ou de retraites complémentaires) et à ce titre ne peuvent faire partie des ISBL en raison du cinquième critère (adhésion volontaire).

Le Manuel de l'ONU propose une nomenclature spécifique aux ISBL : l'ICNPO (International Classification for Non-Profit Organizations) qui comprend 11 grands regroupements et 29 postes détaillés ; dans son adaptation au contexte français, nous avons défini une quarantaine de rubriques, sous les mêmes 11 grands postes. Nous avons pu évaluer la production des ISBL, autrement dit leur budget total, pour 35 de ces rubriques, tout au moins du côté des dépenses. Parmi celles-ci, les salaires bruts constituent le seul élément directement observé, les autres dépenses étant estimées à partir de divers ratios issus de l'étude de structures de budget par catégorie.

En revanche, l'information disponible est beaucoup plus ténue du côté des recettes, et seules 12 catégories ont pu être chiffrées. Plutôt que d'extrapoler pour boucler le compte à partir de données trop fragiles pour les catégories restantes, on a choisi de laisser ce compte non terminé. Ce qui souligne l'ampleur du travail qui reste à faire⁷.

⁷ Deux rapports récents (Langlais 2008 ; Morange 2008) préconisent de mobiliser la statistique publique pour établir un compte satellite des ISBL à périodicité régulière et comparable internationalement. Le rapport Morange suggère même de créer une unité statistique en charge des organisations non marchandes.

B- Les résultats du compte satellite des ISBL, du côté des dépenses

On présente ici un Tableau synthétique de l'emploi, des salaires, de la valeur ajoutée et de la production, pour l'année 2002

Chaque ligne du tableau correspond à une rubrique élémentaire de la classification ICNPO ; les totaux par grands groupes figurent en gras italique. Les groupes 5, 8, 9 et 10, qui ne comportent qu'une seule rubrique, occupent une seule ligne, en gras italique également.

Les **unités** concernées, dont le nombre figure en première colonne, sont des **entreprises**, c'est-à-dire des structures juridiques autonomes, pouvant regrouper elles-mêmes plusieurs implantations géographiques ou établissements. Seuls sont retenus les employeurs d'au moins un salarié en équivalent temps plein sur l'année ; pour information, le nombre total d'associations aujourd'hui immatriculées dans le répertoire SIRENE⁸ dépasse 400.000.

L'emploi salarié décrit en seconde colonne est une estimation des personnes réellement en emploi dans les ISBL en fin 2002 ; ceci sans les postes de travail fugaces ou intermittents communément appelés "petits boulots". En revanche, **le nombre de postes de travail** figurant en troisième colonne comprend l'ensemble des contrats de travail sur toute l'année, y compris les plus précaires. Le rapport entre postes de travail sur l'année et nombre de salariés en poste au 31 décembre, donné en quatrième colonne est un indicateur composite de la mobilité et de l'intermittence de l'emploi.

Toutes les grandeurs économiques (colonnes 4, 6, 7 et 9) sont exprimées en millions d'euros pour l'année 2002. Les **salaires bruts**, en colonne 4 couvrent l'ensemble des décaissements opérés par les ISBL pour les heures travaillées en 2002, "petits boulots" compris. L'agrégat de la colonne 6 exprime les **coûts salariaux** ; c'est une estimation du total des frais de personnel, cotisations sociales patronales incluses. La **valeur ajoutée** (en colonne 7) est mesurée par les coûts, comme la production non marchande ; cette approche permet d'éviter les problèmes liés à la coexistence du marchand et du non marchand, dans des proportions variables, au sein de la plupart des catégories.

La valeur ajoutée est ainsi évaluée en faisant la somme des coûts salariaux, des dépenses en capital (supposées équivalentes à la consommation de capital fixe) et des excédents éventuels ; c'est la **contribution des ISBL au PIB** (Produit Intérieur Brut). Enfin, la **production** est la somme de la valeur ajoutée et des consommations intermédiaires ; elle représente le **budget** des ISBL et figure en colonne 9. Ces trois agrégats (coûts salariaux, valeur ajoutée et production), bien qu'emboîtés, sont estimés indépendamment l'un de l'autre, en multipliant les salaires bruts par des ratios ad hoc, estimés catégorie par catégorie.

En colonnes 5 et 8, on lit la répartition de la masse salariale brute et de la valeur ajoutée selon les rubriques ICNPO.

⁸ Le répertoire SIRENE, créé en 1975, immatricule l'intégralité des entreprises et des établissements opérant sur le territoire français. Les associations y figurent dès lors qu'elles sont employeurs ou fiscalisées ; récemment, les associations touchant des subventions publiques y ont été ajoutées, ce qui a considérablement accru leur nombre. Au numéro d'immatriculation de chaque unité statistique est associé un code juridique qui permet d'identifier les catégories présumées non lucratives (associations, fondations, comités d'entreprise, syndicats, partis politiques...)

	Nombre d'ISBL	Emplois au 31/12	Postes de travail	Salaires Bruts	%	Salaires + charges	Valeur ajoutée	%	Production (Budget)	Qualité
1100 - Culture, arts, spectacles	18.604	39.600	219.000	846	3.28	1.176	1.371	3.02	1.853	↑↑↑
1200 - Sports et loisirs	30.724	65.820	165.000	921	3.57	1.252	1.952	4.29	3.342	↑↑↑
1300 - Tourisme social	4.214	22.670	81.000	434	1.68	581	937	2.06	1.527	↑
1400 - Éducation populaire	1.626	19.070	42.000	307	1.19	417	521	1.15	745	↑
1500 - Centres sociaux	2.861	16.780	35.000	259	1.00	347	420	0.92	544	↑
TOTAL GROUPE 1	58.029	163.940	542.000	2.766	10.71	3.774	5.200	11.44	8.011	↑↑↑
2100 – Enseignement	6.281	89.330	159.000	1.369	5.30	1.972	2.602	5.72	3.629	↑
2200 - Enseignement supérieur	337	14.840	26.000	283	1.10	407	551	1.21	763	↑↑
2300 - Autres enseignements	7.652	76.170	177.000	1.456	5.64	2.082	2.489	5.47	3.683	↑↑
2400 - Recherche	963	13.890	21.000	404	1.56	582	787	1.73	1.090	↑↑
TOTAL GROUPE 2	15.233	194.230	383.000	3.512	13.60	5.042	6.430	14.14	9.165	↑↑
3100 – Hôpitaux	950	121.890	165.000	2.993	11.59	4.190	5.267	11.58	6.733	↑
3400 - Autres services de santé	1.273	29.950	40.000	821	3.18	1.190	1.273	2.80	1.560	↑
TOTAL GROUPE 3	2.223	151.840	205.000	3.814	14.77	5.380	6.540	14.38	8.293	↑↑

4110 - Enfance handicapée	737	105.900	138.000	1.755	6.80	2.456	3.088	6.79	3.948	—
4120 - Jeunes en difficulté	5.017	84.560	113.000	1.636	6.34	2.291	2.880	6.33	3.682	—
4130 - Adultes handicapés	1.263	107.120	136.000	1.724	6.68	2.413	3.034	6.67	3.878	—
4140 - Adultes en difficulté	5.640	64.660	87.000	1.111	4.30	1.556	1.956	4.30	2.500	—
4150 - Personnes âgées	1.600	57.710	91.000	959	3.71	1.266	1.458	3.21	1.919	↑↑
4160 - Petite enfance	2.847	22.540	38.000	299	1.16	395	419	0.92	479	↑↑
4170 - Action sociale polyvalente	11.701	161.110	250.000	2.775	10.75	3.884	4.883	10.74	6.243	↓
4180 - Aide par le travail	748	58.420	78.000	942	3.65	1.225	1.413	3.14	1.884	↓↓
4190 - Services à domicile	3.525	84.890	161.000	890	3.45	1.201	1.388	3.05	1.850	↑↑
TOTAL GROUPE 4	33.078	746.910	1.092.000	12.091	46.83	16.688	20.519	45.13	26.383	↑↑
5100 - Nature et environnement	512	4.960	8.000	92	0.36	125	159	0.35	202	↓
6100 - Action économique	1.981	17.640	24.000	422	1.63	590	768	1.69	1.139	↑
6200 - Logement et foyers	1.127	12.570	18.000	267	1.03	374	749	1.65	1.070	↑
6300 - Insertion et emploi	5.620	55.270	250.000	961	3.72	1.288	1.451	3.19	1.663	↑↑
TOTAL GROUPE 6	8728	85.480	292.000	1.650	6.39	2.253	2.968	6.53	3.871	↑↑
7100 - Représentation des droits	306	7.580	10.000	168	0.65	241	326	0.72	452	—
7200 - Défense des intérêts	312	2.750	5.000	47	0.18	64	93	0.20	117	—
7300 - Partis et mouvements	215	3.680	8.000	111	0.43	160	217	0.48	300	↓
7400 – Groupements affinitaires	285	2.070	4.000	41	0.16	56	82	0.18	102	↓

TOTAL GROUPE 7	1.118	16.080	25.000	366	1.42	521	718	1.58	971	—
8100 - Redistribution de fonds	72	2.340	3.000	52	0.20	75	102	0.22	141	—
9 – ONG	159	10.100	30.000	185	0.71	255	279	0.61	438	↓↓
10 - Cultes et congrégations	3.472	20.900	30.000	339	1.31	464	677	1.49	847	—
B100 - Syndicats de salariés	1.426	3.970	12.000	107	0.41	155	209	0.46	290	—
B200 - Comités d'entreprise	4.066	20.460	30.000	428	1.66	586	855	1.88	1.069	—
B300 - Organismes paritaires	20	8.970	11.000	282	1.09	407	551	1.21	762	—
B400 - Autres ISBL d'entreprises	55	5.150	7.000	135	0.52	195	264	0.58	366	↑
TOTAL GROUPE 11	5.567	38.550	60.000	953	3.69	1.342	1.879	4.13	2.487	↑
ENSEMBLE DES ISBL	128.191	1.435.330	2.670.000	25.819		35.919	45.471		60.810	↑↑↑

Quel est le degré de **fiabilité de ces résultats** ?

L'incertitude sur les résultats est la résultante d'un facteur ligne (qualité de la couverture du champ pour la catégorie considérée), d'un facteur colonne (mode de calcul de la variable considérée) et de caractères spécifiques à certaines cases, liés à la nature des sources utilisées. D'une manière générale, la qualité augmente avec les effectifs ; c'est la "loi des grands nombres". En ce qui concerne les lignes, une **évaluation subjective de la qualité** est fournie par la dernière colonne, sur une échelle en sept positions, allant de trois bons points à trois mauvais points. La fiabilité des colonnes décroît à mesure que l'on se déplace vers la droite ; l'écart-type sur le ratio des coûts salariaux aux salaires bruts est inférieur à 1 %, celui sur la valeur ajoutée de l'ordre de 1 % à 1,5 %, celui sur la production dépassant 2 %. Mais quelle que soit la case considérée, toute amélioration de la qualité nécessitera un investissement important pour acquérir des informations nouvelles par rapport aux sources aujourd'hui disponibles.

C- Les résultats du compte satellite des ISBL du côté des recettes

La production des ISBL représente le total du budget à financer. Comme il a été expliqué plus haut, les recettes ne sont décrites que pour 12 catégories sur 35.

Il n'a été possible de distinguer que trois grandes catégories de recettes, dont le total équilibre celui des dépenses, l'information disponible ne permettant d'évaluer ni les produits financiers, ni les éléments exceptionnels. Il s'agit :

- des ventes marchandes, celles-ci pouvant concerner les adhérents de l'ISBL ou un public extérieur, de particuliers ou d'entreprises, mais à l'exclusion des administrations publiques ;
- des concours gracieux, qu'il s'agisse de dons ou de cotisations, limités ici aussi aux particuliers et aux entreprises ;
- des concours publics, de toutes natures et de toutes provenances.

A leur tour, ces concours publics sont répartis selon deux critères (mais non selon le croisement de ces deux critères) :

- distinction entre subvention (sans contrepartie directe) et contrat (assimilable à un achat de service, quelles qu'en soient les modalités). L'essentiel de ces contrats est constitué des "prix de journée" versés par le système public de protection sociale aux établissements sanitaires et sociaux sans but lucratif ;
- provenance : commune, autre collectivité territoriale, État central, dans certains cas la Sécurité Sociale ou des institutions comme l'ANPE (Agence nationale pour l'emploi).

Faute de disposer de ces chiffres pour l'ensemble des rubriques, aucun bouclage n'est possible, ni sur le compte des Administrations Publiques (total des subventions) ni sur celui des Ménages (total des dons aux œuvres et total des cotisations aux associations de membres).

a) - Culture et Sports

	1100 Culture	1200 Sports
Production	1.853	3.342
Ventes Marchandes	519 (28%)	936 (28%)
Cotisations, dons, mécénat	334 (18%)	1.036 (31%)
Financements publics	1.000 (54%)	1.378 (41%)
Dont : Subventions	777 (42%)	1.097 (33%)
Dont : Contrats	223 (12%)	273 (8%)
Dont : Communes	613 (33%)	904 (27%)
Dont : Départements, Régions	227 (12%)	210 (6%)
Dont : Ministères	160 (9%)	256* (8%)

* dont 160 millions d'euros provenant du Fonds National de Développement du Sport (prélèvement sur les enjeux des paris).

b) - Loisir social (autres postes du premier groupe)

	TOTAL	1300 Tourisme Social	1400 Éducation Populaire	1500 Centres Sociaux
Production	2816	1527	745	544
Ventes	1663 (59%)	1252 (82%)	276 (37%)	135 (25%)
Cotisations	268 (9.5%)	107 (7%)	134 (18%)	27 (5%)
A. Publiques	885 (31.5%)	168 (11%)	335 (45%)	382 (70%)
Subventions	543 (19.5%)	94 (6%)	201 (27%)	248 (45.5%)
Contrats	342 (12%)	74 (5%)	134 (18%)	134 (24.5%)
Communes	539 (19%)	126 (8.5%)	214 (29%)	199 (36.5%)
Dep / Reg	263 (9.5%)	33 (2%)	81 (11%)	149 (27.5%)
Ministères	83 (3%)	9 (0.5%)	40 (5%)	34 (6%)

c) - Formation continue

	3000
Production	3683
Ventes	1840 (50%)
Adm. Publiques	1843 (50%)
Subventions	234 (6.5%)
Contrats	1609 (43,5%)
Communes	293 (8%)
Dep / Reg	257 (7%)
ANPE, ASSEDIC	379 (10%)
Ministères	680 (18.5%)

d) - Trois des rubriques de l'Action Sociale

	4150 Personnes âgées	4160 Petite enfance	4190 Services à domicile
Production	1919	479	1850
Ventes	672 (35%)	55 (11.5%)	596 (32%)
Cotisations, Dons	177 (9%)	100 (21%)	163 (9%)
Adm. Publiques	1070 (56%)	324 (67.5%)	1091 (59%)
Subventions	193 (10%)	207 (43%)	180 (10%)
Contrats	877 (46%)	117 (24.5%)	911 (49%)
Communes	26 (1.5%)	176 (37%)	177 (9.5%)
Dep / Reg	-	94 (19.5%)	157 (8.5%)
Sécurité Sociale	1015 (53%)	43 (9%)	564 (30.5%)
Ministères	29 (1.5%)	11 (2%)	193 (10.5%)

e) - Groupe 6

	6100 Action économique	6200 Logement et foyers	6300 Insertion
Production	1139	1070	1663
Ventes	342 (30%)	406 (38%)	409 (24.5%)
Cotisations, Dons	184 (16%)	90 (8.5%)	23 (1.5%)
Produits divers	30 (3%)	250 (23.5%)	140 (8.5%)
Adm. Publiques	583 (61%)	324 (30%)	1091 (65.5%)
Subventions	437 (38.5%)	191 (18%)	273 (16.5%)
Contrats	146 (12.5%)	133 (12%)	818 (49%)
Communes	317 (28%)	37 (3%)	296 (18%)
Dep / Reg / Divers	152 (13.5%)	135 (13%)	413 (24.5%)
Ministères	114 (9.5%)	152 (14%)	382 (23%)

Pour un commentaire détaillé de ces tableaux et de ceux qui les précèdent, on pourra se reporter à (Kaminski 2006). Soulignons simplement l'intérêt que présentent, pour les dirigeants associatifs comme pour les partenaires publics les apports spécifiques du compte satellite :

- La mise en lumière de la valeur ajoutée des ISBL. Cet agrégat peut être comparé au PIB, alors que leur budget qui inclut la consommation intermédiaire ne doit pas lui être rapporté⁹. Le pourcentage du PIB réalisé par les ISBL peut alors être comparé à celui d'autres secteurs d'activité : il est légèrement inférieur mais du même ordre de grandeur que celui de la construction, du transport ou même des services financiers. Mais alors que ces dernières activités sont manifestement pro-cycliques, les ISBL ne sont pas affectées par le cycle économique, certaines étant même contra-cycliques.

⁹ Ce qui est trop souvent pratiqué par les journalistes qui utilisent des ratios du budget ou du chiffre d'affaires au PIB pour indiquer le poids économique d'un secteur économique. La somme de ces divers pourcentages excède évidemment 100%...

- la décomposition des groupes de la nomenclature ICNPO en catégories fines, alors que les nomenclatures courantes - NAF aux premiers niveaux ou NES - ne sont pas adaptées à la réalité associative. L'intérêt de la classification internationale est spécialement évident pour l'action sociale, la culture, l'éducation et le développement local. Les enquêtes existantes¹⁰ ne peuvent arriver à des tris croisés aussi fins que seule autorise une source exhaustive comme la DADS.
- La double classification des financements publics permettra, quand le compte satellite sera complet et en série chronologique, d'identifier clairement le montant total de ces financements, ce qui n'est plus possible dans le cadre central des comptes nationaux où les commandes publiques et les prix de journées sont noyés dans l'ensemble des ventes des ISBL. Elle mettra en lumière les multi-financements aux divers échelons de la puissance publique et leurs évolutions : désengagement de l'Etat et implication croissante des collectivités territoriales vraisemblablement¹¹. Elle devrait montrer aussi le mouvement de substitution des contrats aux subventions et en mesurer l'ampleur.

Conclusion

Pour l'instant, grâce au Manuel, seul le champ des ISBL est armé pour l'épreuve des comparaisons internationales. Pour y être également autorisé, le champ de l'économie sociale devra faire l'objet d'un consensus méthodologique explicite nécessitant un investissement intellectuel d'ampleur comparable¹²

Pour compléter le compte satellite, des sources nouvelles sont nécessaires ; on peut espérer qu'elles arriveront dans le cadre de la nouvelle base 2005 des comptes nationaux, qui reste à finaliser.

Enfin, la connaissance statistique du bénévolat, ressource spécifique des ISBL, devrait s'améliorer dans l'avenir à la faveur d'une recommandation du Bureau International du Travail qui a été ratifiée par l'Organisation Internationale du Travail lors de sa conférence annuelle en décembre 2008. Le BIT recommande en effet d'adjoindre à l'enquête sur les "forces de travail", réalisée chaque année dans chaque pays, un bref questionnaire sur le travail bénévole. Un manuel méthodologique destiné à rendre comparables les enquêtes et la valorisation monétaire du travail bénévole est actuellement en cours de validation.

Par ailleurs, le compte satellite des ISBL va dans le sens actuellement souhaité d'une meilleure mesure de l'activité immatérielle¹³. Comparable internationalement, il sera un outil précieux pour toutes les évolutions de la protection sociale et des systèmes de santé, les politiques d'action culturelle, de l'environnement, de la ville et du développement local, en bref, pour toutes les actions partenariales en Europe et dans les pays de l'OCDE.

La définition communément admise, dans les instances internationales, des institutions sans

10 Voir par exemple les précieuses enquêtes de Viviane Tchernonog (Tchernonog, 2007)

11 Cette évolution est visible entre 1999 et 2005-2006 dans les enquêtes de Viviane Tchernonog (Tchernonog, 2007)

12 A l'initiative de la Commission Européenne, un manuel pour construire des comptes satellites des coopératives et des mutuelles a été rédigé (Barea et Monzon, 2007), mais il n'a pas encore été testé. Or l'expérimentation par les instituts statistiques est une étape essentielle pour juger si la méthodologie est applicable dans des pays de niveaux de développement et d'environnement institutionnel différents et pour repérer les éventuelles lacunes ou incohérences de la méthodologie.

13 C'est un des objectifs de la Commission Stiglitz-Sen sur la mesure de la performance économique et sociale, dont le rapport final doit être remis en avril 2009

but lucratif est certes plus étroite que celle des entreprises d'économie sociale, mais rien n'interdit aux pays qui le souhaitent (France, Belgique, Espagne, Italie, par exemple) d'y ajouter les coopératives et les mutuelles, quand la méthodologie de leur mesure sera opérationnelle, pour réaliser enfin le compte satellite de l'économie sociale. Un détour international aura donc été nécessaire pour réaliser un projet esquissé en France il y a bientôt trente ans.

Certes, des réticences continuent à se manifester çà et là. Elles sont davantage d'ordre culturel que scientifique. La comptabilité macroéconomique est accusée d'être réductrice, aveugle et sans âme ; quant à la vocation du tiers secteur non lucratif ou de l'économie sociale, empreinte de générosité et de solidarité, elle ne pourrait qu'être masquée, mutilée, par l'affichage de seuls agrégats monétaires.

C'est là une affirmation commune, mais que nous trouvons injuste, parce qu'elle est vaine et inopérante. Il ne faut pas demander à la comptabilité macroéconomique ce qu'elle ne peut offrir ; elle n'est certes pas faite pour mesurer la richesse des cœurs ni celle des âmes, mais elle possède deux qualités précieuses et irremplaçables, celles d'être *unificatrice* et *instituyente*. Unificatrice parce qu'elle rend comparables des activités humaines différentes par leur finalité ou leur localisation, et permet de les jauger ensemble à de communes et quantitatives échelles. Instituyente parce qu'elle agit comme une sorte de grammaire, universellement acceptée, dont la maîtrise permet de formaliser, d'évaluer et de faire comprendre des réalités complexes diversement ou mal perçues.

Convenablement dominée, polie et policée par des décennies d'utilisation, la comptabilité nationale est un instrument de liberté, voire d'autorité (au bon sens du terme), et qui sait fort bien, lorsqu'on le veut, s'ouvrir à des entrées complémentaires, notamment qualitatives, qui en humanisent la sécheresse chiffrée et monétaire.

Les comptes satellites ne sont pas l'oméga de la connaissance. Ils sont d'abord un instrument de synthèse, de cadrage et de dialogue ; un moyen, non une fin. Mais, pour le statisticien qui en voit tout l'intérêt, qui en perçoit toutes les difficultés de réalisation et qui s'y confronte depuis des années, ils peuvent certes constituer aussi, pour lui, pour sa carrière, pour sa satisfaction intellectuelle, une fin en soi... Mais qu'on ne s'y abuse pas ! L'avion sera le but de l'ingénieur, le pont celui de l'architecte, mais pour la société, ils ne sont que des moyens, des équipements de commodité, voire de liberté, dès lors qu'on s'en sert à bon escient.

REFERENCES

ARCHAMBAULT Edith (1996) *Le secteur sans but lucratif. Associations et Fondations en France* Paris, Economica ; version anglaise : *The Nonprofit sector in France*, Manchester University Press, 1997

ARCHAMBAULT Edith (1999) « Le secteur associatif en France et dans le monde » in François BLOCH-LAINE Edr, *Faire société. Les associations au cœur du social* Paris, Syros

ARCHAMBAULT Edith et KAMINSKI Philippe (2004) "Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en France" *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, 293 et 294

BAREA J. et MONZON-CAMPOS Jose-Luis (2007) *Manual for drawing up satellite accounts for cooperatives and mutual societies*, Report to the European Commission, DG Enterprises

CHAVES R. and MONZON CAMPOS J-L,(2007) *The social economy in the European Union*, Report to the European Economic and Social Committee, N° CESE/COMM/05/2005

DREYFUS Michel, GIBAUD Bernard et GUESLIN André (1999) *Démocratie, solidarité et mutualité*, Paris, Economica

GIBAUD Bernard (1989) *De la mutualité à la Sécurité sociale*, Lyon, Editions ouvrières

GIDE Charles (1905) *Economie sociale*, Paris, Sirey, Larose et Tenin, reproduit dans *Œuvres de Charles Gide*, vol. IV, Paris, L'Harmattan, 2001

GUESLIN André (1989) *L'invention de l'économie sociale* , Paris, Economica

KAMINSKI Philippe (1983) « Des chiffres pour l'Économie sociale. Les sources d'information ; mobiliser les données existantes et en créer de nouvelles », Paris, *1^o colloque de l'ADDES*, 14 mai 1983

KAMINSKI Philippe (2006), *Les associations en France et leur contribution au PIB. Le compte satellite des Institutions Sans But Lucratif en France*, Paris, ADDES

MERTENS Sybille (2004), « Vers un compte satellite des Institutions sans but lucratif en Belgique » *RECMA Revue internationale de l'économie sociale*, 292

Rapport LANGLAIS (2008) *Pour un partenariat renouvelé entre l'Etat et les associations*, Rapport à Madame la Ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, La Documentation française

Rapport MORANGE (2008) *Rapport d'information sur la gouvernance et le financement des structures associatives* Paris, Assemblée Nationale, La Documentation française

SALAMON Lester, ANHEIER Helmut et alii (2001), *Global civil society. Dimensions of the Nonprofit Sector*, 2^o édition, Baltimore, The Johns Hopkins Center for Civil Society Studies

SALAMON Lester et alii (2004), *Global civil society, volume 2* , New York, Kumarian Press

Système de comptabilité nationale (SCN 93), Genève, ONU, 1995

Système Européen de comptes (SEC 95), Luxembourg, Eurostat, 1996

TCHERNONOG Viviane (2007) *Le paysage associatif français* , Paris, Dalloz et Juris Associations

United Nations (2003) *Handbook on Nonprofit Institutions in the System of National Accounts*, New York, United Nations Statistical Division. Traduit en français en 2006 sous le titre *Manuel des Institutions sans But Lucratif dans le Système des Comptes Nationaux*

VIENNEY Claude et WEBER Jean-Charles (1983) « Esquisse pour un compte satellite de l'économie sociale » Paris, *1^o colloque de l'ADDES*